

# **MAIRIE DE BEAUFORT** **SAVOIE**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2010**

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 22 octobre 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 15 octobre 2010

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19

**PRESENTS** : Mmes et M. CRESSENS Annick, BLANC Jean-Pierre, BLANC Marie Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, PERRIER Paul, CROISSET Yann, BOCHET Thierry, MALOD Bertrand, PHILIPPE Jean-Pierre, ROBERT Jacques, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, COMBAZ DEVILLE Pascal, TOMASINI Annie, LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle

**ABSENTS REPRESENTES** : M. DOIX Dominique par Mme. BLANC Marie Claude  
M. SEVESSAND Guy par M. PERRIER Paul  
M. DOIX Thierry par Mme LANDAIS-CHAUCHAIX Christelle

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BLANC Jean-Pierre

***Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour. Une observation relative au poste de commercial de la station est formulée : il convient de préciser que les retombées de cette démarche de commercialisation sont attendues sur l'ensemble du tissu économique de la station et non pas seulement pour la SEMAB.***

***Madame Le Maire propose de rajouter un sujet à l'ordre du jour : engagement de la modification du PLU, portant sur le règlement de la zone agricole. Le Conseil valide cette proposition***

### **VALIDATION DES MODALITES DE GESTION DE LA RESIDENCE DE TOURISME DE FREPARRAZ**

Le Conseil reçoit Franck LOMBARD, Directeur de SAS Développement, pour une nouvelle présentation du montage innovant proposé pour le dossier de construction et de gestion de la résidence de tourisme de Frepparaz. Ce projet consistant en la création d'une résidence de tourisme d'environ 110 appartements sur le secteur d'Arêches permettra notamment, grâce à la création de 500 lits banalisés de conforter le chiffre d'affaire des remontées mécaniques : 500 lits sont en effet susceptibles de générer un chiffre d'affaire pour la SEMAB de l'ordre de 450 000 €. La création de ces lits est la seule solution pour augmenter de façon significative le chiffre d'affaire de la SEMAB et ainsi conforter son activité.

Christelle LANDAIS-CHAUCHAIX s'interroge sur les capacités financières de la commune, si la collectivité doit s'impliquer dans le montage financier, d'autant plus que la SEMAB est déjà dans une situation difficile. Il est nécessaire de connaître également le coût réel de cette opération et des prestations de SAS Développement.  
Elle s'interroge également sur le devenir de SAS Développement dans la perspective de la réforme territoriale annoncée par le gouvernement.

Jacques ROBERT précise qu'il a été mentionné que la collectivité devait être partie prenante au sein de la S.C.I. (Société Civile Immobilière) pour le tour de table financier avec une enveloppe significative. Il s'interroge sur les capacités financières de la commune pour participer au tour de table financier pour la construction du bâtiment. Il souhaite savoir quel est l'intérêt de conclure un bail emphytéotique avec SAS Développement plutôt qu'avec la SCI. Franck LOMBARD répond que le bail sera bien conclu avec la SCI, dès lors qu'elle sera constituée.  
Il souhaite savoir également si la commune sera partie prenante de SSDI (Savoie Station Développement Immobilier). Cette société, filiale de Savoie Station Participation, aura pour fonction la gestion de la résidence de tourisme.

Marie Claude BLANC évoque l'abandon du projet de résidence de tourisme porté par LOTIMMO. Une recherche de reprise de ce projet par la commune, projet pour lequel un permis de construire est accordé pourrait être une opportunité.

La question du foncier et de l'opportunité pour la commune d'acquérir la totalité du terrain est évoquée également. Des solutions du portage du foncier existent et peuvent être mises en œuvre. La valorisation du terrain pourra être considérée comme l'apport en fonds propres de la commune, apport qui pourrait s'élever à hauteur de 30%.

Le conseil municipal donne à l'unanimité, suite au débat, son accord pour la poursuite de la démarche proposée par SAS Développement et valide le principe de la création de la SCI.  
Le Conseil désigne également un référent pour le montage du dossier de Permis de construire (Paul PERRIER adjoint à l'urbanisme) et un référent pour suivre le montage juridique et financier (Bertrand MALOD en lien avec Annick CRESSENS).

### **REVISION SIMPLIFIEE N° 1 – LE BERSEND**

Dans le prolongement de l'adoption du PLU en janvier 2009, la collectivité a été dans l'obligation d'engager plusieurs modifications afin de répondre à des erreurs matérielles ou à des insuffisances de règlement. L'objet de cette révision simplifiée n° 1 qui concerne le secteur du Bersend est de modifier deux zones inconstructibles, d'une part pour tenir compte d'accords notariés antérieurs et d'autre part pour permettre la réalisation du projet de voirie desservant le fond du hameau.  
Le Conseil décide d'engager la procédure de révision simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.

### **MODIFICATION N°2 – REGLEMENT DE LA ZONE AGRICOLE**

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour engager une modification du PLU portant sur une adaptation du règlement de la zone agricole, adaptation rendue nécessaire par l'évolution de la réglementation sur les bâtiments d'élevage (portant notamment sur la question du bien-être animal).

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE DECOUVERTE ECOLE ARECHES**

Mlle Agnès FLON, Professeur des Ecoles de la classe de Ce2 – CM1 et CM2 à Arêches envisage l'organisation d'une classe de découverte d'une durée de 3 jours à Paris. Après avoir pris connaissance du programme, le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 5 000 €.

## **ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Suite à l'adhésion au guichet unique des énergies renouvelable du Conseil Général, le Conseil décide de verser, en complément de la subvention attribuée par le Département, deux aides pour un montant total de 500 €.

## **DECISION CONCERNANT LES ABATTEMENTS APPLICABLES A LA TAXE D'HABITATION SUITE AU TRANSFERT DE LA PART DU DEPARTEMENT AU BLOC COMMUNAL**

Les dispositions de l'article 1411 11-1 du Code Général des Impôts permettent au Conseil de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille qui sont fixés par la loi à un minimum de 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15 % pour chacune des personnes à charge suivantes. Ces taux minimum appliqués peuvent être majorés de 5 ou 10 points.

Le Conseil décide de ne pas modifier les abattements applicables à la taxe d'habitation.

## **VALIDATION DU PROGRAMME DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU BATIMENT MAIRIE/OFFICE DE TOURISME D'ARECHES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION CORRESPONDANTE**

Le conseil municipal prend connaissance du programme de maîtrise d'œuvre établi par les Services Techniques pour la réhabilitation du bâtiment de la Mairie et de l'Office du tourisme d'Arêches.

Le Conseil valide à l'unanimité le projet et décide d'engager la consultation de maîtrise d'œuvre.

Madame le Maire fait part de son souhait qu'une réflexion sur l'aménagement d'Arêches, réflexion tenant compte notamment des évolutions sur différents bâtiments, puisse être engagée. Madame le Maire souhaite que cette démarche soit participative et associe la population. Ce dossier doit être traité dans la mesure du possible dans le cadre du budget 2011.

## **LOCATIONS APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer les baux de location précaires et révocables avec :

- M. Thomas GUIARD, photographe, pour la location, pour une durée de 4 mois à compter du 15 décembre 2010 du chalet témoin du Val Blanc moyennant un loyer mensuel de 205 €.
- M. PICHOL-THIEVEND Jérôme et Mlle DUCHESNE Véronique pour la location, du 15 novembre 2010 au 15 juillet 2011, de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage et des locaux du rez-de-chaussée de la maison de la Marzellaz, moyennant un loyer mensuel de 450 €.
- Le Groupement de Gendarmerie de la Savoie pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'appartement Rhododendron aux Gîtes des Bruyères. Le Conseil concède le logement gracieux pour les gendarmes en renfort (6 voix contre) mais souhaite avoir le soutien renforcé des équipes de la gendarmerie.
- Mme Anne-Marie GACHET pour la location de l'appartement dans le bâtiment Place de la Mairie pour une durée d'une année à compter du 15 décembre 2010 moyennant un loyer mensuel de 379.37 €.
- Les locataires des garages communaux situés Place de la Mairie (section nordique du ski club, Association d'Animation du Beaufortain, Beaufortain Tourisme, particuliers)

## **VENTE TERRAIN ET REGULARISATIONS FONCIERES**

### **✚ Sommet de Ville à Beaufort**

M. & Mme LERAY Yann ont fait part de leur souhait d'acquérir une partie de la parcelle communale jouxtant leur habitation principale au Sommet de Ville.

Le Conseil décide de leur céder une surface de 153 m<sup>2</sup> provenant de la division de la parcelle section B n° 1479 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

### **✚ Chemin piétonnier du Creux à Arêches**

Suite à l'aménagement de ce chemin, le Conseil décide de régulariser les emprises foncières en autorisant Mme le Maire à signer les actes notariés avec Mme MONOD Geneviève, l'indivision DUC-JACQUET et Mme BOUVIER-BANGILLON née BLANC Véronique.

### **✚ Voie de contournement maison Henaff la Pierre**

Suite aux accords intervenus avec M. HENAFF Alain et Mme MOLLIET-RIBET Nicole pour la réalisation de la voirie dans la plaine de la Pierre, le Conseil décide de prendre en charge les frais d'acte notarié correspondant à l'échange de parcelles entre les deux parties.

### **✚ Cession terrain suite déclassement chemin au lieudit « Le Mont »**

En 2004 une partie du chemin rural au lieudit « Le Mont » a fait l'objet d'une enquête publique pour déclassement. Le document d'arpentage a été établi et il convient de rétrocéder les terrains d'emprise de ce sentier à Mmes URBASZEWSKI Chantal et Mme VIALLETON Corinne au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié de cession.

### **✚ Echange de terrain à Beaufort**

Il apparaît nécessaire de régulariser un tènement foncier à Beaufort, suite à la demande des Consorts MURAT, actuellement propriétaire, compte tenu d'une erreur au cadastre d'une surface de trottoir. Le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié d'échange de terrain.

## **DECISION CONCERNANT L'ACHAT DE L'ANCIENNE CURE D'ARECHES**

Le Conseil prend connaissance de la proposition de vente de l'ancienne cure d'Arêches, propriété de l'Evêché de Tarentaise. Cet emplacement stratégique dans ce secteur d'Arêches intéresse fortement la Collectivité.

Compte tenu du prix de vente égal à l'estimation des domaines, le Conseil autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié d'achat au prix de 50 000 €.

## **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de deux biens immobiliers situés aux Carroz et aux Outards.

## **DECLARATION CHEMIN RURAL LA PIERRE**

Mme ARNAUD Corinne, propriétaire au lieudit « Les Monts » sollicite le déclassement de la partie du chemin rural « La Pierre-Hauteluze » traversant sa propriété.

Le Conseil donne un avis favorable de principe et traitera ce dossier lors d'une future enquête publique regroupant toutes les demandes de déclassement/déplacement de chemins.

## **MARCHES DE TRAVAUX**

Des consultations ont été passées selon la procédure adaptée en application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics, pour :

### **✚ Les prestations de déneigement sur le territoire de la Commune**

Une entreprise a répondu ; après analyse, le marché est attribué à l'entreprise Beaufortain BTP pour une période initiale de un an à compter du 15 novembre 2010, reconductible une fois sans que ce délai ne puisse excéder le 14 novembre 2012 avec des seuils à respecter pour les deux années fixés à 25 000 € HT minimum et 96 000 € HT maximum.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer le marché correspondant.

### **✚ Transports de voyageurs – Navettes régulières saison 2010/2011**

Suite à l'arrivée à son terme du marché fractionné à bons de commande avec les Autocars BLANC, une nouvelle consultation a été lancée pour une année. Une seule réponse nous est parvenue. Avec les prix actuellement proposés, le montant estimé est supérieur aux prévisions budgétaires. Le Conseil décide d'engager une 2<sup>e</sup> phase de négociation portant sur l'optimisation des circuits et des véhicules affectés.

### **✚ Avenant**

Un marché de travaux de desserte en eau des alpages de Molliedruaz et du Col du Pré a été attribué à l'entreprise Christophe MONOD TPA. Des travaux complémentaires doivent être réalisés pour un montant HT de :

\* Tranche ferme = 1 647.50 € portant le montant total des travaux à 23 867.50 € HT

\* Tranche conditionnelle 1 556.00 € portant le montant total des travaux à 23 867.50 € HT

## **DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE BUDGET EAU**

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer des crédits sur le budget eau. Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à ces transferts (décision modificative n° 1).

## **APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SDES**

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES) qui a pour objet l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice des distributions publiques d'électricité sur l'ensemble du territoire de ses adhérents ; à ce titre, elle doit se prononcer sur la modification des statuts décidés par le comité syndical et qui consiste :

- 1) en la modification du nom du syndicat qui devient « Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie »
- 2) au rajout d'une clause supplémentaire relative à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques et la délégation sous forme de co-maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil approuve ces nouveaux statuts et autorise Mme le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

## **PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DU MONAL**

Le Conseil prend connaissance du projet d'aménagement du secteur du Monal élaboré par les Services Techniques et valide les esquisses proposées. Les travaux d'enrobé seront réalisés en novembre 2010. Le dévoiement de la Voirie Départementale et les aménagements définitifs seront réalisés au printemps 2011.

## **CONVENTION AVEC AFT POUR FORMATION A LA CONDUITE**

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer la convention de formation professionnelle avec l'AFT-IFTIM Formation Continue correspondant à la prise en charge à 50 % du permis de conduire poids-lourds de M. Aurélien PUY.

## **COMPTE-RENDUS DES REUNIONS DE COMMISSIONS**

✚ **Commission environnement** : point sur approvisionnement 2eme chaufferie bois, compte rendu de l'Assemblée Générale de l'A.G.B.B. (besoin de nouvelles capacités de stockage pour plaquettes, opportunité d'utiliser le hangar de Marcôt)

✚ **Commission Culture** : préparation des festivités du cinquantenaire de Roselend qui auront lieu le samedi 20 Août 2011.

✚ **Commission Tourisme** : bilan du déplacement à ERQUY dans le cadre de l'opération des virades de l'espoir.

## **QUESTIONS DIVERSES**

L'Assemblée :

- Prend connaissance de l'évolution des transports scolaires sur Arêches : suppression du transport sur le secteur de Boudin compte tenu du nombre d'enfants transportés. Une proposition de circuit reliant le Planay et Boudin est à l'étude et nécessitera un accueil le matin à l'école. Par ailleurs, il semble nécessaire de faire le point plus largement sur les modalités d'organisation des transports scolaires sur la Commune.

**Le Maire,**

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
JEUDI 18 NOVEMBRE 2010 A 20 H 00 A BEAUFORT**